## Décision 10-D-15 du 11 mai 2010

relative à des pratiques mises en œuvre par le GIE « groupement des Taxis amiénois et de la métropole »

Posted on:&nbsp 20 mai 2010 Secteur(s):

**TRANSPORTS** 

## Présentation de la décision

## Informations sur la décision

Origine de la saisine Ministre de l'Economie, de l'Industrie et

de l'Emploi

Dispositif(s)

Injonction de publication

Pratique établie

Sanction pécuniaire

**Entreprise(s)** 

concernée(s)

Groupement des taxis amiénois et de la

métropole (GIE GRTAM)

## Lire

le texte intégral de la décision